

Ecrit par Laurent Garcia le 30 avril 2021

AMV : la directive européenne qui menace le statut des sapeurs-pompiers volontaires



Particulièrement mobilisée sur les problématiques des sapeurs-pompiers, l'AMV (Association des maires de Vaucluse) vient une nouvelle fois d'intervenir auprès du Gouvernement pour évoquer l'impact d'une directive européenne. Ainsi, après être montés au créneau en février dernier <u>afin que les sapeurs-pompiers volontaire du département puissent être vaccinés contre le Covid-19 au même titre que les pompiers professionnels</u>, Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez, les deux coprésidents de l'AMV, viennent d'adresser un courrier à Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, afin d'apporter leur soutien aux sapeurs-pompiers volontaires de Vaucluse « qui risquent d'être impactés par la <u>directive européenne n°2003/88/CE</u> sur l'aménagement du temps de travail. »

Mise en péril du modèle de la sécurité civile

« En effet, si l'Etat français se voyait dans l'obligation de l'appliquer aux sapeurs-pompiers volontaires,



Ecrit par Laurent Garcia le 30 avril 2021

alors ils seraient considérés comme des travailleurs et non plus comme des citoyens librement engagés et c'est tout le modèle de la sécurité civile française qui serait en péril », expliquent les deux élus vauclusiens.

Ces derniers demandent donc au ministre de soutenir « cette démarche au sein des différentes instances nationales et européennes pour garantir la préservation de ce modèle qui repose à 80% sur le volontariat. »

Appel aux maires du département

Dans ce cadre, l'AMV propose aux communes de Vaucluse d'adopter en conseil municipale une motion sur ce thème.

« L'activité de sapeurs-pompiers volontaires n'est pas une activité salariée, insistent Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez. L'application de cette réglementation est incompatible avec la réalité du terrain. Outre l'impact financier insupportable qu'aurait une telle décision sur le budget des Sdis (Service départemental d'incendie et de secours), la mise en œuvre de cette politique induirait inévitablement une baisse significative du nombre de volontaires et aurait un effet regrettable sur la réponse opérationnelle comme sur le concept même d'une société plus responsable et résiliente. »